

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse
Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47
mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019
Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE ONZE MARS à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :

1^{er} mars 2019

Date d'exécution :

11 mars 2019

Date d'affichage :

12 mars 2019

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 25

Pour : 19

Contre : 6

Abstention :

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANDREDI Angèle, BATESTI Philippe, CESARI Louis, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Antoine, PIERI Ange, RENUCCI Charles, SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte, SISTI Cécilia.

Etaient représentés : BALLONI Joseph a donné pouvoir à SISTI Cécilia, FOUILLERON Marie a donné pouvoir à BATESTI Philippe, DELARUE Carole a donné pouvoir à SAUVAGEON Vanina, LUCIANI Xavier a donné pouvoir à SIMONI Pascale, MARTELLI Marie Paule a donné pouvoir à ANTONELLI Jean Pierre, PISTOLOZZI Lisa a donné pouvoir à ANDREANI Antoine, ROMANI Claire a donné pouvoir à MANFREDI Angèle.

Etaient absents : GUIDICELLI Marie Madeleine.

Monsieur CESARI Louis a été élu secrétaire de séance.

OBJET : 2019-16 Finances - Budget annexe de l'assainissement 2019 - Approbation du Compte de Gestion 2018.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le receveur des finances du poste comptable du Trésor de PRUNELLI DI FIUMORBU a transmis le compte de gestion concernant le budget annexe 2018 de l'Assainissement de la commune de GHISONACCIA.

Après avoir vérifié que le comptable du Trésor a repris dans ses écritures :

- Le montant de tous les titres de recettes émis,
- Le montant de tous les mandats de paiements ordonnancés,

et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Après avoir statué sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives au rattachement des charges à l'exercice,
- l'exécution du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2018, établi selon la nomenclature M49,
- la comptabilité des valeurs inactives.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2018.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement dressé pour l'exercice 2018 par le comptable du Trésor.

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :

Le compte de gestion relatif au budget annexe 2018 de l'assainissement établi selon la nomenclature comptable M49, dressé par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelant ni observations, ni réserves de sa part est approuvé.

6 votes contre (Jean Pierre ANTONELLI – Joseph BALLONI - Xavier LUCIANI - Marie Paule MARTELLI - Pascale SIMONI – Cécilia SISTI).

VOTE A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le maire,

